



Compte rendu conseil de la formation du mardi 15 octobre 2013

Le Conseil portait essentiellement sur l'expérimentation PACES et le cadre budgétaire de la nouvelle offre de formation.

1/ Informations du Président et du Vice Président :

En l'absence de M. Mutzenhardt, c'est M. Baumgartner qui préside le conseil.

a/ Le plan Campus devrait être signé bientôt. A moyen terme, il prévoit le déménagement de la MIM sur le site du Technopôle à Metz.

b/ Sur la possible délocalisation de la PACES à Epinal, E. Baumgartner explique que cette piste avait été évoquée après la fermeture du cycle L en maths et en physique avec le maire d'Epinal. Mais actuellement, le projet n'est pas d'actualité. En effet, cette filière nécessite également la mise en place de tutorat, cours de TD, de voies de réorientation et avec la réorganisation de la PACES en cours, ce n'est pas le moment le plus opportun. D'autres pistes sont étudiées, comme des formations dans le secteur de l'image ou une possible implantation d'un ESPE.

c/ Le dossier BAC-3 / BAC+3 avance, la charte va être signée. Elle s'accompagne d'une réflexion sur l'évolution des licences, leur structuration et le lien avec la nouvelle nomenclature des licences à venir; si le Rectorat travaille plutôt sur la préparation des lycéens à l'Université, l'UL souhaite mieux communiquer auprès des lycéens et réfléchir sur des passerelles au niveau du cycle L.

2/Approbation des PV des conseils précédents:

Le PV du conseil de la formation du 16/04/2013 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions ; celui du 28/05/2013 à l'unanimité moins 1 abstention et celui du 26/06/2013 à l'unanimité moins 4 abstentions.

3/ Formation :

a/ Expérimentation PACES : engagement de l'UL

Le ministère a lancé un appel à projet d'expérimentations PACES qui se déroulera sur les 6 années à venir. Plusieurs modèles élaborés par d'autres universités circulent sur le plan national et l'UL propose d'adopter celui du PRES Sorbonne Paris Cité.

Ces projets visent à permettre l'accès aux études de médecine par une autre voie que la PACES, de façon à élargir le profil des médecins, actuellement pour la plupart de profil scientifique, (BAC S) et issus de milieux aisés. En effet, des profils plus littéraires ou sciences humaines enrichiraient la profession.

Le projet présenté propose d'une part une réorientation spécifique après une première session d'examen au bout de 8 semaines pour les étudiants trop faibles et d'autre part une admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de médecine, pharmacie, dentaire ou école de sage-femme sur dossier et entretien pour un petit nombre d'étudiants.

Ces derniers suivraient parallèlement à leur cycle Licence (hors PACES) des MODULES PACES spécifiques et des stages dans des structures de santé.

Le conseil de la formation doit se prononcer rapidement car le retour des demandes au ministère est à faire pour le 4 novembre 2013.

Un élu étudiant exprime l'opposition de son association étudiante sur ce projet spécifiquement. En effet, certains autres projets présentés par d'autres universités sont beaucoup mieux ficelés, notamment au niveau des passerelles sortantes pour les étudiants en échec. Ainsi à Angers, la moitié des places du numerus clausus est attribué à la fin de la première année, l'autre moitié à la fin de la 2^{ème} année et les étudiants non classés continuent en L3 d'autres filières.

A Paris IV, un premier concours est organisé en avril, le second en septembre et en cas d'échec les étudiants sont réorientés sans perdre une deuxième année.

Un consensus se dégage pour expérimenter un projet qui permette à la fois d'aménager des passerelles pour les reçus-collés et pour mettre en place une seconde voie d'accès aux études médicales hors PACES, comme cela se fait ailleurs (3^{ème} voie ENA, recrutement spécifique Sciences PO, accès en école d'ingénieur après un BTS ou un DUT).

La condition à respecter d'une expérimentation à coût constant interroge les élus. Il semblerait que le ministère prévoie un « bonus ».

Un étudiant informe le conseil que le ministère pourrait accepter une entrée décalée dans le dispositif, soit à la rentrée 2015 au lieu de 2014, du fait du calendrier contraint. Un consensus se dégage sur cette possibilité, qui permettrait d'examiner les autres projets existants pour choisir celui qui semblera le plus approprié.

Proposition 1 mise au vote : On demande au ministère un report d'entrée en expérimentation pour 2015.

Vote à l'unanimité

Proposition 2 mise au vote : si le ministère refuse la 1^{ère} proposition, l'UL mettra en place le choix proposé

5 pour

13 contre

10 abstentions dont l'UNSA

b/ Cadre budgétaire de la nouvelle offre de formation

Le document précise les règles d'ouverture des formations et de décompte des heures dans les services.

Un élu pose la question de la préparation aux concours (agrégation par exemple) qui impose 8 étudiants pour être comptabilisé en CM. Ils seront souvent moins nombreux et des heures de cours seront payées en TD.

Un élu précise que c'est en contradiction avec les textes de lois déterminant les CM , les TD et les TP. Il s'agit là d'une décision purement comptable.

Proposition mise au vote :

Sans ce point litigieux :

4 contre

14 pour (UNSA a voté POUR)

0 abstention

8 refus de vote

Proposition de vote sur le point 2 :

13 contre

5 abstentions (dont UNSA)

0 pour

8 refus de vote

c/ Maquette modifiées

Il est impossible d'examiner les 300 maquettes, on adopte ce qui est proposé. On reverra ensuite les problèmes décelés. Le Collegium les traitera. Seules les modifications majeures ayant un impact sur le coût de la formation comme l'augmentation du volume horaire, des coûts, des conséquences sur un autre parcours... seront vues au CF.

Vote à l'unanimité.

d/ MCC spécifiques

Il restait encore quelques cas en suspens qui ont été listés par la DFOIP.

Les MCC spécifiques sont donc adoptées sous réserve des modifications demandées par la DFOIP.

Vote à l'unanimité.

e/ Proposition d'un modèle-type de dossier de demande de création de DU

La DFOIP présente le dossier qui comporte les renseignements administratifs habituels, l'argumentaire pédagogique, la liste des intervenants, les soutiens et une partie financière qui permet de calculer le coût de la formation et le niveau d'équilibre selon le tarif proposé.

Le coût horaire d'une heure d'enseignement sera le coût moyen déterminé par le Collegium ou la composante ; à défaut celui déterminé par l'UL (150€/h)

Vote à l'unanimité.

f/ Les PRP 2013 2014

En application du décret, les PRP pourront être attribuées aux enseignants du secondaire occupant les fonctions ouvertes à cette prime. Les enseignants chercheurs dont les activités sont prises en compte dans le référentiel ne peuvent pas en bénéficier.

Cette année le maximum est de 96h ;il en faut 12 pour qu'elles puissent être payées. Le cumul des PCA et des PRP ne sera pas possible.

Vote à l'unanimité.

4/ Conventions :

Avenant à la convention avec l'Université de Compostelle portant sur la clarification du double diplôme,

Vote à l'unanimité.

Convention de coopération pédagogique avec l'Université Comenius de Bratislava :

Elle concerne la délocalisation du M1 »Études Européennes », Il y est stipulé la prise en charge par l' UL du financement des heures de cours assurées à Bratislava par les enseignants envoyés par l'Université de Lorraine, dans le cadre de leur service statutaire ».

E. Baumgartner souhaite une clarification de la question financière.

Un élu pose la question de la possibilité de création d'une convention type pour les diplômes délocalisés ; ce projet est en cours.

La convention est mise au vote, sous réserve de la partie financière

Vote à l'unanimité.

Vos élus UNSA

Laurence PECORARI

Janine PERREAU

Muriel SCHLATTER